

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR LA VOIE DE L'AVANCEMENT
DE GRADE AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
SPECIALITES MUSIQUE, DANSE, ART DRAMATIQUE ET ARTS PLASTIQUES -
TOUTES DISCIPLINES – SESSION 2020**

ARRETE MODIFICATIF

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;
- Vu le décret n° 2012-1018 du 3 septembre 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 16-III du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n° AR- 0394-2019 en date du 18 juillet 2019 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe , spécialité musique, danse, art dramatique et arts plastiques – toutes disciplines, au titre de l'année 2020 ;
- Vu la correspondance en date du 16 octobre 2019 du Président du CNFPT relative à la désignation d'un représentant au jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe , spécialité musique, danse, art dramatique et arts plastiques – toutes disciplines ;
- Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie B au jury de l'examen professionnel d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (avancement de grade), spécialités musique, danse, art dramatique et arts plastiques – toutes disciplines, ouvert par le Centre de Gestion de la Gironde lors du premier semestre 2020 et établi le 28 août 2019 ;
- Vu l'arrêté n° AR-0010-2020 en date du 15 janvier 2020 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, spécialités musique, danse, art dramatique et arts plastiques – toutes disciplines, session 2020 ;

Considérant le remplacement de deux membres du jury dans le collège des fonctionnaires territoriaux.

ARRETE

ARTICLE 1 - L'article 1 de l'arrêté n° AR-0010-2020 susvisé est modifié comme suit :

sont nommées comme membres du jury de l'examen professionnel d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (avancement de grade), spécialités musique, danse, art dramatique et arts plastiques - toutes disciplines les personnes suivantes :

Elus locaux :

- Mme Marie JARRY, Conseillère Municipale de Bressuire,
- M. Alain MANO, Maire-Adjoint de Canéjan,
- M. Roger RECOR, Maire-Adjoint de Cestas,
- Mme Catherine VIANDON, Maire de Saint-Germain-du-Puch.

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Marie GONTHIER, Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} Classe à la Mairie de Bordeaux,
- M. Fabrice ROUILLON, Animateur Principal de 1^{ère} Classe à la Mairie de Blanquefort, représentant du personnel,
- Mme Clotilde TROUILLAUD, Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} Classe à Pontivy Communauté,
- Mme Marie WAMBERGUE, Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} Classe à la Mairie de Vannes.

Personnalités qualifiées :

- M. Frédéric BOURDIN, Inspecteur de la Création Artistique, Collège Musique au Ministère de la Culture,
- Mme Catherine MEYER, Ancienne responsable du Département Danse au Conservatoire de Poitiers à la retraite,
- M. Christophe MAUVAIS, Directeur du Conservatoire de la Rochelle, représentant du CNFPT,
- M. Jean-Luc PORTELLI, Ancien Directeur du Conservatoire de Bordeaux à la retraite.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Fait à BORDEAUX,
Le **29 JAN. 2020**

Le Président

Roger
Roger RECOR
Maire-adjoint de Cestas

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

29 JAN. 2020

PUBLIE LE : **29 JAN. 2020**